AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1033-08-2025

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 3 février 2025, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- Règlement 1033-08-2025 modifiant le Règlement 1033-2016, tel qu'amendé, décrétant les limites de vitesse maximales sur le territoire de la Ville de Bromont

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville à la page suivante : https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/

Bromont, ce 5e jour du mois de février 2025.

Marie-Pier Therrien, avocate
Greffière adjointe